

Travaux de restauration des intérieurs du monument aux morts des armées de Champagne et ossuaire de Navarin (51)

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Lot 2 Menuiserie intérieure - Faux-plafond

Maître d'œuvre



Reims
2 rue Lagrive | BP 493
51067 Reims cedex
03 26 49 58 00

contact@blp-rrc.fr
www.blp-rrc.fr

Paris
54 rue du Faubourg St-
Antoine
75012 Paris
01 43 46 92 27

Maître d'ouvrage



ONACVG
Hôtel National des Invalides
139 rue de Grenelle
75007 Paris

marches@onacvg.fr

1	<i>Généralités sur l'opération</i>	3
1.1	Présentation de l'opération	3
1.2	Étendue du forfait.....	3
1.3	Obligations de l'entreprise.....	4
1.4	Normes et règlements.....	5
1.5	Suivi qualité des matériaux et de la mise en œuvre	5
1.6	Propreté	6
1.7	Coordination inter-entreprises	6
2	<i>Descriptif des travaux</i>	8
2.1	Plans d'exécution	8
2.2	Faux-plafonds	8
2.3	Banque d'accueil	8
2.4	Panneaux muséographie	9
2.5	Présentoirs plaques mémorielles.....	10

1 Généralités sur l'opération

1.1 Présentation de l'opération

Les travaux concernent la restauration des intérieurs du monument de Navarin (inscrit au titre des monuments historiques).

L'opération sera décomposée en 4 lots :

- LOT01/ Maçonnerie béton et pierre
- LOT02/ Menuiserie intérieure/ faux-plafond
- LOT03/ Serrurerie-métallerie
- LOT04/ Électricité et mise en lumière

Le présent CCTP concerne les prestations du lot 02/Menuiserie intérieure-Faux-plafonds. Celles-ci comprendront tous les travaux décrits, mais aussi de manière non limitative, toutes les sujétions et façons nécessaires au parfait achèvement.

Parti d'intervention

Les études et investigations menées permettent d'établir les interventions suivantes (LOT 02) :

- Mise en œuvre d'un faux-plafond – chapelle haute
- Fabrication d'une banque d'accueil
- Création de panneaux muséographiques
- Mise en place de signalétique
- Création d'un présentoir

1.2 Étendue du forfait

*Il est demandé à chaque entreprise de chiffrer chaque poste suivant la DPGF fournie.

*Le montant des travaux proposé par l'entreprise comprend, même s'ils ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les travaux suivants :

- Prise en compte des indications figurant dans les pièces écrites générales (diagnostics, etc)
- Prise en compte de toutes les indications figurant sur les plans architecte
- Prise en compte des spécificités de chaque poste de travaux
- Prise en compte des contraintes relatives aux autres lots et à l'interface entre les lots
- Prise en compte des contraintes relatives aux propriétés voisines et à l'occupation du site
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité.
- Prise en compte de toutes normes et règlements se rapportant aux ouvrages exécutés.
- Prise en compte de tous les éléments annexes à mettre en œuvre pour le bon déroulement des opérations (documents d'exécution, essais de convenance, échantillons, protection d'ouvrages annexes...)

*Avant et pendant les travaux, l'entreprise devra fournir tous documents nécessaires à la bonne appréhension des ouvrages à exécuter. Cela permettra aussi de contrôler la conformité des ouvrages par rapports aux normes et règlements en vigueur.

Documents à fournir avant l'exécution des travaux :

Avant le début des travaux (période de préparation), l'Entrepreneur devra fournir les documents suivants :

- La méthodologie envisagée
- Les plans d'exécution détaillés (et indices nécessaires conséquents aux visas de la MOE),
- Les notes de calculs,
Nota : Le bureau d'études sera choisi et rémunéré par l'entreprise.
- Les références et adresses des fournisseurs des matériels et matériaux proposés,
- Les copies des avis techniques des matériels et matériaux proposés.
- Le planning commun avec les autres lots.

L'Entrepreneur soumettra à la Maîtrise d'Œuvre, dès le début du chantier et pour approbation, la liste des documents d'exécution et le calendrier de production de ces documents. Ce calendrier devra être compatible avec le calendrier d'exécution, et tiendra compte des éventuels allers-retours avec la MOE/MOA. Pas de démarrage de travaux sans visa architecte.

Dossier des ouvrages exécutés :

Avant la réception des travaux, l'Entrepreneur devra mettre à jour et compléter si nécessaire les différentes séries de plans approuvés afin d'établir une collection complète des plans d'exécution strictement conformes aux ouvrages réalisés avec toutes indications concernant les détails et les DIUO associés

L'ensemble des documents sera regroupé dans des dossiers comportant une liste regroupant la nomenclature des plans et documents.

Ces dossiers comprendront :

- Les plans des ouvrages exécutés, structures et ancrage,
- Les plans de détails,
- Les notes de calculs,
- Les caractéristiques et garantie des matériaux mis en œuvre.

Les DOE et DIUO seront transmis à la MOE pour visa avant la réception des travaux. Après validation par la MOE, ces dernières seront transmises au maître d'ouvrage en format papier et numérique.

*En cours de chantier, l'entreprise doit l'ensemble des remises en état sur les ouvrages concernés directement ou indirectement par ses travaux.

*Le prix des prestations comprend l'ensemble des tâches nécessaires à la bonne mise en œuvre des ouvrages, y compris les éléments non explicitement décrit.

1.3 Normes et règlements

Les travaux de Menuiserie intérieure et faux-plafonds sont réalisés en conformité avec les prescriptions des DTU, Normes et Avis Techniques en vigueur à la date de signature du marché. D'autre part, pour les ouvrages particuliers, les recommandations professionnelles devront être respectées.

Notamment :

- DTU 25.1 – Plâtrerie (où équivalent),
- DTU 36.1 Menuiseries en bois (ou équivalent)
- DTU 39 – Vitrerie / Miroiterie (où équivalent),
- DTU 45.1 – Isolation thermique, etc (où équivalent).
- Les avis techniques de procédé utilisé.
- Les normes françaises.
- Les règlements professionnels.

- Les cahiers du CSTB.

1.4 Suivi qualité des matériaux et de la mise en œuvre

En début de chantier, l'entrepreneur transmettra le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en œuvre.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les entreprises doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, l'entrepreneur s'assure que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et spécifications complémentaires éventuelles du marché,
- Au niveau du stockage, l'entrepreneur s'assure que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques et aux déformations mécaniques sont convenablement protégées,
- Au niveau de l'interface entre corps d'état, l'entrepreneur vérifie tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou à exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses propres prestations,

- Au niveau de la fabrication et de la mise en œuvre, le responsable des contrôles interne de l'entreprise vérifie que la réalisation est faite conformément aux D.T.U. suivant les règles de l'Art et les pièces écrites.

Il est attendu une très grande qualité d'exécution

Pour chaque ouvrage, l'entreprise sera tenue d'établir obligatoirement des plans de détail d'exécution à grande échelle qui seront soumis à l'approbation de la maîtrise d'œuvre avant toute fabrication.

En outre, à la demande de la maîtrise d'œuvre, l'entreprise exécutera des modèles prototypes à présenter sur place et ceci pour tous les ouvrages exigeant une étude particulière de détails.

1.5 Propreté

Entretien voirie

L'entrepreneur pourra circuler et stationner sur le parvis, il est toutefois attiré l'attention sur la fragilité des bornes d'éclairage. Remplacement à sa charge si casse.

Élimination des déchets – tri sélectif et benne

Un dispositif de tri sélectif doit être mis en place sur le chantier.

Un protocole sera mis en place à l'ouverture du chantier définissant précisément le rôle de chacun et les filières d'évacuation.

Sont concernés : les déchets provenant des démolitions du chantier, avec tri, conformément au plan départemental de gestion des déchets du B.T.P. duquel relève la Commune.

Chaque entreprise doit prévoir l'acheminement des déchets qu'elle produit vers les bennes mises à disposition.

Les déchets et gravats seront au fur et à mesure, transportés jusqu'aux bennes, et enlevés régulièrement et ne devront en aucun cas être stockés sur le site.

Nettoyage

L'entreprise doit nettoyer régulièrement sa zone de travaux, et faire en sorte que les déchets ne s'accumulent pas. En fin de chantier, l'entreprise effectue un dépoussiérage général de ses ouvrages.

1.6 Coordination inter-entreprises

L'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec l'adjudicataire des autres lots, ce afin de satisfaire aux dispositions communes qu'il conviendra d'adopter pour réaliser leurs ouvrages respectifs.

Il est du devoir de l'Entrepreneur de prendre connaissance de toutes les pièces et dossiers des autres corps d'état. En aucun cas, ni à aucun moment, ce dernier ne pourra faire état de ne pas en avoir eu connaissance.

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra :

- Transmettre aux autres entreprises concernées, tous renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution de ses propres travaux.
- Établir de manière commune avec les autres lots le planning de chantier, à faire valider par la MOE

Les installations de chantier sont dues par le lot 01/ Maçonnerie.

Nota Échafaudages

Les échafaudages doivent être prévus par l'entreprise du lot 01 pour ses besoins d'accès (plafonds, haut des murs, rampants des glacis). Ils pourront être mis à disposition des autres entreprises qui auront des besoins très ponctuels (éclairage, fixation du cadre plaques mémorielle...)

Réception des ouvrages

En cas d'interventions consécutives de plusieurs lots sur un même ouvrage, l'entrepreneur devra la réception du support réalisé par une autre entreprise.

Tous travaux commencés valent réception du support.

2 Descriptif des travaux

2.1 Plans d'exécution

Les plans et/ ou documents (fiches technique, note méthodologique, etc.) EXE / chantier concernant les ouvrages décrits sont dus par le présent lot.

L'ensemble des plans EXE / chantier devront être visés par la MOE avant toute mise en œuvre des ouvrages.

L'entreprise aura à charge de reprendre les plans EXE indicés jusqu'à visa satisfaisant par le MOE.

-Concernant les faux-plafonds, l'entreprise proposera un plan de calepinage, en intégrant les réservations nécessaires au lot électricité-mise en lumière et d'après relevés sur site.

-Concernant la banque d'accueil et le présentoir pour plaques offertes par les familles, seront établis des plans détaillés à l'échelle 1/5^e

-Concernant la muséographie et la signalétique, il faudra prendre attache très rapidement avec la MOA pour définition des contenus. Les bons à tirer de chaque panneau seront à fournir pour validation par MOA.

2.2 Faux-plafonds

Le plafond de la chapelle haute est constitué d'une dalle en béton armé soutenue par un réseau de poutres.

La faux-plafond du par le présent lot s'inscrira dans les caissons formés par le réseau de poutres.

L'entreprise devra :

-Plan de calepinage, intégrant les réservations nécessaires pour la mise en place des spots et barres LED (lot électricité-mise en lumière)

-Mise en peinture noir mat du plafond existant, compris préparation du support (dépose des enduits et peinture si nécessaire, ou réfection enduit). La peinture sera compatible avec le support et compatible milieu humide.

-Fourniture et pose d'une ossature métallique primaire et secondaire fixée directement sur le plafond béton

-Fourniture et pose de plaques BA13 hydrofuge destinée à un milieu très humide, type Siniat Prégy Wab ou équivalent, visées sur ossature

-Fourniture et pose de colle à joint Fermacell greenline pour réaliser les éventuels raccords de plaques

-Mise en œuvre d'une cornière retournée en pourtour des plaques.

-Mise en œuvre d'une couche de peinture teinte au choix de l'architecte (blanc ou noir), peinture destinée à un usage extérieur en milieu humide et compatible avec le support.

-Compris échafaudages.

-Compris sujétions pour réservations lumineuses et tous travaux accessoires.

Localisation : chapelle haute

2.3 Banque d'accueil

L'entreprise devra la fourniture et pose d'une banque d'accueil destiné à l'accueil et à l'exposition et vente d'objets souvenirs.

-Les portes et jouées seront en chêne massif, épaisseur 40mm

-Les tablettes en bois et les refends seront en chêne massif, épaisseur 20mm

-Le plateau haut sera rainuré pour accueillir une cloche de verre (vitrage SP10 anti-effraction de chez Saint-Gobain ou équivalent) pour exposition de la maquette en bronze du monument. Un système permettra de verrouiller la cloche sur le meuble. La maquette mesure 50cm de hauteur, 36cm de largeur et 25cm de profondeur.

-La face avant sera également vitrée (vitrage SP10)

-Les charnières seront invisibles

-Une condamnation par serrure à clé est à prévoir pour chaque rangement.

Le chêne sera de première qualité, d'un grain fin et homogène

Sens du veinage : vertical. Le bois sera exempt de nœuds.

Pour la pose, il sera prévu une barrière étanche avec le sol pour éviter les remontées d'humidité par les dalles. Pas de contact direct avec le sol.

Il est toutefois précisé que celle-ci ne sera en aucun cas visible.

Localisation : chapelle haute

2.4 Panneaux muséographie

Des panneaux expliquant les combats survenus lors de la Guerre 14-18 seront mis en place. Le contenu sera fourni par le maître d'ouvrage, ainsi que la mise en page (photographies, cartes...).

L'entreprise devra :

-Coordination avec la maîtrise d'ouvrage dès le début du chantier pour ajustement du contenu et production de bons à tirer des futurs panneaux

-Après validation, commande ou fabrication de panneaux aluminium thermolaqués et imprimés

-Pose sur site comprenant le traçage pour validation de l'emplacement définitif et la fixation vissée dans la maçonnerie.

-Percement et scellement à charge de l'entreprise

Les panneaux devront être parfaitement alignés entre eux

La pose interviendra en toute fin de chantier pour ne pas risquer la détérioration des panneaux

Tous travaux accessoires nécessaires à la pose.

Les panneaux seront en aluminium thermolaqué, ral au choix de l'architecte. Le contenu sera imprimé sur le thermolaquage, puis un second thermolaquage permettra la protection de l'impression. (Technologie Clearsign de chez empreinte signalétique ou équivalent)

Une garantie de 7 ans minimum est attendue sur la tenue des panneaux.

Il sera prévu 14 panneaux de dimensions 84*170cm rectangulaires.

L'épaisseur des panneaux sera de 2 cm minimum

Localisation : ossuaires

2.5 Présentoirs plaques mémorielles

Des plaques déposées par les familles sont présentes dans les ossuaires.



Dans le cadre du projet, il est prévu de les regrouper sur des présentoirs muraux (1 dans l'ossuaire droit, 1 dans l'ossuaire gauche). L'entreprise devra la fabrication et pose de ces présentoirs.

Le présentoir sera constitué d'une plaque en alucobond et d'un cadre en laiton pré-patiné, dito encadrements des plaques mémorielles de la chapelle haute. Les portants seront réalisés en laiton pré-patiné.

Dimensions 84*170cm.

Plan EXE à fournir en début de chantier et échanges avec l'architecte.

La fixation et les scellements dans les murs sont dus par l'entreprise.

Localisation : ossuaires